

CONTRAT DE VILLE DE NANTES MÉTROPOLE QUARTIERS 2030 :

Mobilisés pour améliorer la vie des
habitantes et habitants des
quartiers politique de la ville

APPEL À PROJETS 2024



TABLE DES MATIÈRES

- 01 Préambule
- 02 Introduction : l'appel à projets en chiffres
- 03 Périmètre de l'appel à projets
- 04 Les priorités de l'appel à projets
- 05 Autres projets éligibles
- 06 Calendrier

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

L'État, Nantes métropole, les villes de Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain et les autres partenaires du contrat de ville renouvellent pour 2024 leur appel à projets pour soutenir les initiatives en faveur des habitants des 15 quartiers politique de la ville de la Métropole nantaise.

L'année 2023 constitue une année particulière, marquée par une réflexion collective autour de la signature d'un nouveau contrat de ville d'ici au 31 décembre 2023, qui portera sur la période 2024-2030, incluant un bilan intermédiaire au bout de 3 ans, en 2027.

Ce contexte particulier ne doit pas freiner ou retarder la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des habitants.

Ainsi, l'appel à projets est lancé en amont de la signature définitive du nouveau contrat de ville prévue fin 2023, conformément aux objectifs stratégiques d'ores et déjà identifiés et priorisés collectivement :

- des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique
- des quartiers du lien et des émancipations
- des quartiers en transitions
- des quartiers plus sûrs et plus tranquilles

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit de prioriser les financements des associations implantées localement, répondant aux enjeux identifiés par les habitants et permettant un véritable effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Elle prévoit par ailleurs la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), en ciblant notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative.

Dans cette perspective, des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets pourront être financés par le biais de conventions pluriannuelles pour une durée indicative de 3 ans, sur la base des critères indicatifs suivants :

- projets structurants pour les quartiers politique de la ville, dotés d'un dispositif de gouvernance associant l'ensemble des cofinanceurs.
- projets portés par une association de grande proximité répondant à un besoin spécifique des quartiers politique de la ville
- projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre avant de produire des résultats probants

Les porteurs de projet qui le souhaitent devront préciser la pluri-annualité de leur projet en incluant un budget prévisionnel pour chaque année de la durée de conventionnement souhaitée.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous êtes invités à prendre contact, en amont du dépôt du dossier avec les correspondants désignés ci-après qui se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration et la construction de votre projet : le délégué du préfet et le référent politique de la ville municipal ou chargé de mission politique de la ville référent, ou s'il s'agit d'un projet inter-quartiers, le service politique de la ville de la Préfecture et la mission Politique de la ville et renouvellement urbain de Nantes Métropole.

Les dossiers de demande de subvention devront obligatoirement être transmis par voie dématérialisée jusqu'au 04/12/2023, délai de rigueur.

Vous trouverez en annexes les éléments relatifs à la procédure de cet appel à projets.

Nous vous remercions par avance pour vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

Pierre Quénéa
Vice Président à la
politique de la ville
Nantes Métropole

Olivier Laigneau
Sous-préfet en charge
de la cohésion sociale et
de la politique de la ville

L'APPEL À PROJETS EN CHIFFRES

L'appel à projets du contrat de ville représente chaque année près de 5 millions d'euros de cofinancement par l'État (1,6 millions d'€), la Métropole et les villes (1,6 million d'€), la CAF (515 000€), le Département (200 à 300 000€) et les bailleurs sociaux (300 000€).

Ce montant global a été multiplié par 3 depuis 2014.

Environ 470 actions sont soutenues chaque année, portées par plus de 200 associations différentes.

Le soutien moyen par projet est de 8 000 euros en crédits spécifiques (soit hors convention annuelle), tous financeurs confondus.

Le dossier déposé sous Dauphin est instruit à la fois par l'Etat, la Métropole, les villes, le Département, la CAF et les bailleurs.

Attention, le détail des appels à projets pour lesquels il convient de déposer un dossier en complément est précisé p.6 dans la procédure de l'appel à projets.

PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets du contrat de ville est ouvert pour les 15 quartiers politique de la ville de la métropole nantaise qui sont les suivants :

- Bellevue
- Bottière-Pin Sec
- Bout des Landes-Bout des Pavés-Chêne des Anglais
- Rezé-Château
- La Boissière
- La Halvêque
- La Petite Sensive
- Le Breil
- Le Clos Toreau
- Le Ranzay
- Les Dervallières
- Le Sillon de Bretagne
- Malakoff
- Plaisance
- Port Boyer

4 PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS

01

Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

02

Des quartiers du lien et des émancipations

03

Des quartiers en transitions

04

Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles

DES QUARTIERS MOBILISÉS POUR L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Conformément aux grandes orientations nationales, le nouveau contrat de ville porte l'ambition de changer la dynamique de l'emploi dans les quartiers.

Dans une métropole en quasi plein emploi, les quartiers politique de la ville ont bénéficié de la dynamique positive, avec un taux de chômage en recul de 9 % depuis 2019.

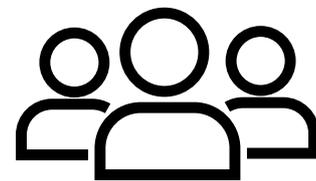
Dans ce contexte, les personnes qui restent sans emploi sont celles qui peinent à franchir de façon spontanée les portes de Pôle emploi, de la mission locale ou de la maison de l'emploi (ATDEC). Ces personnes cumulent davantage de freins (précarité, santé, modes de garde, mobilité, barrière linguistique etc) et nécessitent un accompagnement sur le temps long.

L'objectif : diversifier les modes de mobilisation par de nouveaux partenariats entre institutions, service public de l'emploi et les associations de proximité, créer des ponts entre les dispositifs, favoriser la rencontre en proximité avec les employeurs. L'enjeu est également de faire évoluer le regard des entreprises sur les habitants des quartiers prioritaires et les inciter à y recruter et s'y installer, en luttant contre toute forme de discrimination.

Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux projets contribuant aux objectifs suivants :

- se coordonner pour mieux toucher les publics et lever les freins à l'emploi, avec une attention sur les femmes, les jeunes et les publics allophones
- mobiliser les acteurs économiques, dont les entreprises, les acteurs du mécénat, pour les habitants des quartiers
- agir pour une vitalité économique des quartiers, qui répond aux besoins des habitants

DES QUARTIERS DU LIEN ET DES ÉMANCIPATIONS



Les liens de solidarité et de convivialité et la capacité d'inventivité et à agir sont une force des quartiers prioritaires, portés par les habitants et les associations de quartier. Les temps de crise l'ont démontré. Cette force est à soutenir et à renforcer dans une période post-covid et d'inflation forte, dont tous les partenaires relèvent que les habitants et les associations sortent fragilisées : sociabilité des enfants scolarisés, isolement, perte de pouvoir d'achat, augmentation des demandes de prestations, situations financières des structures etc.

Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions pour que chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans son quartier et au sein de la métropole, constitue un objectif commun des partenaires, avec une attention particulière sur les femmes en situation de monoparentalité et les jeunes.

L'objectif porté par les partenaires est aussi que les habitants des quartiers politique de la ville accèdent aux mêmes droits que les habitants des autres quartiers et qu'ils bénéficient des mêmes propositions en matière de services publics ou d'offres culturelles, artistiques, sportives etc.

Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux projets répondant aux objectifs suivants :

- agir pour l'égalité réelle et changer l'image des quartiers
- garantir aux habitants des quartiers prioritaires un accès réel à leurs droits
- favoriser le bien-vivre des habitants dans leurs quartiers
- agir pour l'émancipation, la réussite et la capacité à choisir sa vie, de la petite enfance à l'âge adulte, avec une attention renforcée sur les adolescents

DES QUARTIERS EN TRANSITIONS



Agir pour les transitions dans les quartiers prioritaires, signifie, concrètement, ne pas laisser les habitants en marge des évolutions de société en cours, notamment en matière d'écologie et de numérique. C'est également répondre aux besoins de santé des habitants et anticiper le vieillissement de la population.

Agir pour les transitions dans les quartiers prioritaires, c'est aussi partir de la réalité des habitants et faire avec les habitants. Dans les quartiers politique de la ville où les habitants consomment moins que sur le reste de la Métropole, la transition écologique ne peut être abordée de la même manière que sur d'autres quartiers.

Ainsi, l'idée n'est pas de faire de la transition écologique une injonction mais bien une manière d'améliorer la qualité de vie des habitants, en construisant les réponses ensemble.

Re-naturation des espaces, précarité énergétique, alimentation de qualité constituent des axes de travail majeurs pour les années à venir afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

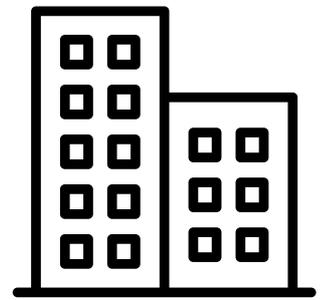
C'est le sens des projets qui ont émergé ces dernières années et qui agissent tant sur le lien social, le reste à vivre, que sur le volet environnemental.

Les 7 projets globaux qui engagent la transformation des quartiers du Grand Bellevue, des Dervallières, de Bottière, de Nantes Nord, de Château Rezé, du Breil et de Plaisance, sont une opportunité pour soutenir de manière structurante et durable les dynamiques de transitions avec la possibilité de mobiliser des fonds d'investissement dédiés (fonds verts, crédits ANRU, la banque des territoires, etc.).

Ainsi, une attention particulière sera portée aux projets qui répondront aux objectifs suivants :

- engager une transition écologique, populaire et solidaire qui améliore le quotidien des habitants
- répondre aux besoins en santé des habitants
- prendre en compte le vieillissement de la population
- lutter contre les fractures numériques

DES QUARTIERS PLUS SÛRS ET PLUS TRANQUILLES



Les partenaires du contrat de ville partagent un constat commun. Les faits de tranquillité publique liés aux trafics de drogue et leurs répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels de quartier se sont intensifiés, notamment depuis la crise sanitaire.

Le sentiment collectif est d'avoir perdu du terrain sur l'occupation de l'espace public ou le lien aux jeunes. Les solutions identifiées résident à la fois dans la nécessité de mobiliser les moyens des acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique et de travailler de manière coordonnée (Etat, villes, associations, bailleurs) la continuité entre les actions de prévention, de sécurité, de justice.

Les violences urbaines de juillet 2023 ont remis au premier plan la question du lien police/population, avec des actions à expérimenter sur le modèle de la police de proximité ou de l'îlotage.

Ainsi, une attention particulière sera portée aux projets qui répondront aux objectifs suivants :

- apaiser le quotidien des habitants, de leur logement à l'espace public, en assurant la continuité des actions de sécurité (police), la tranquillité résidentielle (bailleurs) et publique (Métropoles, villes et acteurs de la société civile)
- renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage
- renforcer les échanges et les liens police/habitants sur le sujet de la sécurité

AUTRES PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets qui ne répondent pas spécifiquement aux priorités du présent appel à projets mais apportent une réponse à des besoins identifiés du territoire pourront faire l'objet d'un financement.

CALENDRIER

27/10/2023

Diffusion de l'appel à projets

- Organisation d'une réunion collective par quartier
- Organisation de rencontres individuelles avec les porteurs de projets

04/12/2023

Saisie des dossiers

Délai de rigueur

Instruction des dossiers

Fin mars
2024

Comité des financeurs

Début avril
2024

Premières notifications